



RAPPORT  
ACHATS  
RESPONSABLES

2023

# LE SOMMAIRE

	<b>Contexte et périmètre</b>	<b>3</b>			
<b>1</b>	<b>Stratégie et gouvernance</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>Déclinaison de la stratégie, Actions et résultats 2023</b>	<b>7</b>
	2.1 Politique d'achats responsable	<b>4</b>	3.1	Sélection et évaluation des fournisseurs	<b>7</b>
	2.2 Les objectifs	<b>5</b>	3.2	Achats responsables: catégorisation et actions menées	<b>8</b>
	2.3 Organisation et responsabilités	<b>6</b>	3.3	Prévention de la corruption	<b>9</b>
			3.4	Dialogue avec les fournisseurs et prestataires	<b>9</b>
			3.5	Communication (interne et externe)	<b>10</b>
			3.6	Formation	<b>10</b>
			<b>3</b>	<b>Synthèse et analyse des opportunités</b>	<b>11</b>
			<b>4</b>	<b>Reporting</b>	<b>12</b>

# CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE

**La société Vitogaz France est engagée dans une démarche d'achats responsables depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique RSE.**



Pour toutes les sociétés du groupe Rubis dont Vitogaz France fait partie, un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possibles et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs.

C'est dans cette logique d'impact que les actions autour du processus achats sont menées.

Pour être efficace, la décision a été prise d'aller plus loin dans la structuration de la démarche en privilégiant trois axes :

- **formaliser de manière plus précise la démarche d'achats responsables,**
- **documenter plus complètement les actions menées,**
- **améliorer la mesure des résultats de ces actions, dans une optique d'amélioration continue.**

Le présent document, première version du rapport achats responsables, permet de matérialiser clairement cette politique et d'en faire le bilan annuel.

Ce rapport sera publié annuellement et viendra compléter le document de référence présentant les résultats de la politique RSE globale de Vitogaz France.

On notera que l'année 2023 a été marquée par un événement impactant tous les services de Vitogaz France avec le déménagement du siège social, ce qui a été l'occasion de mettre en œuvre concrètement certains principes de la politique d'achats responsables.

# 1 STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

## 1.1 POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

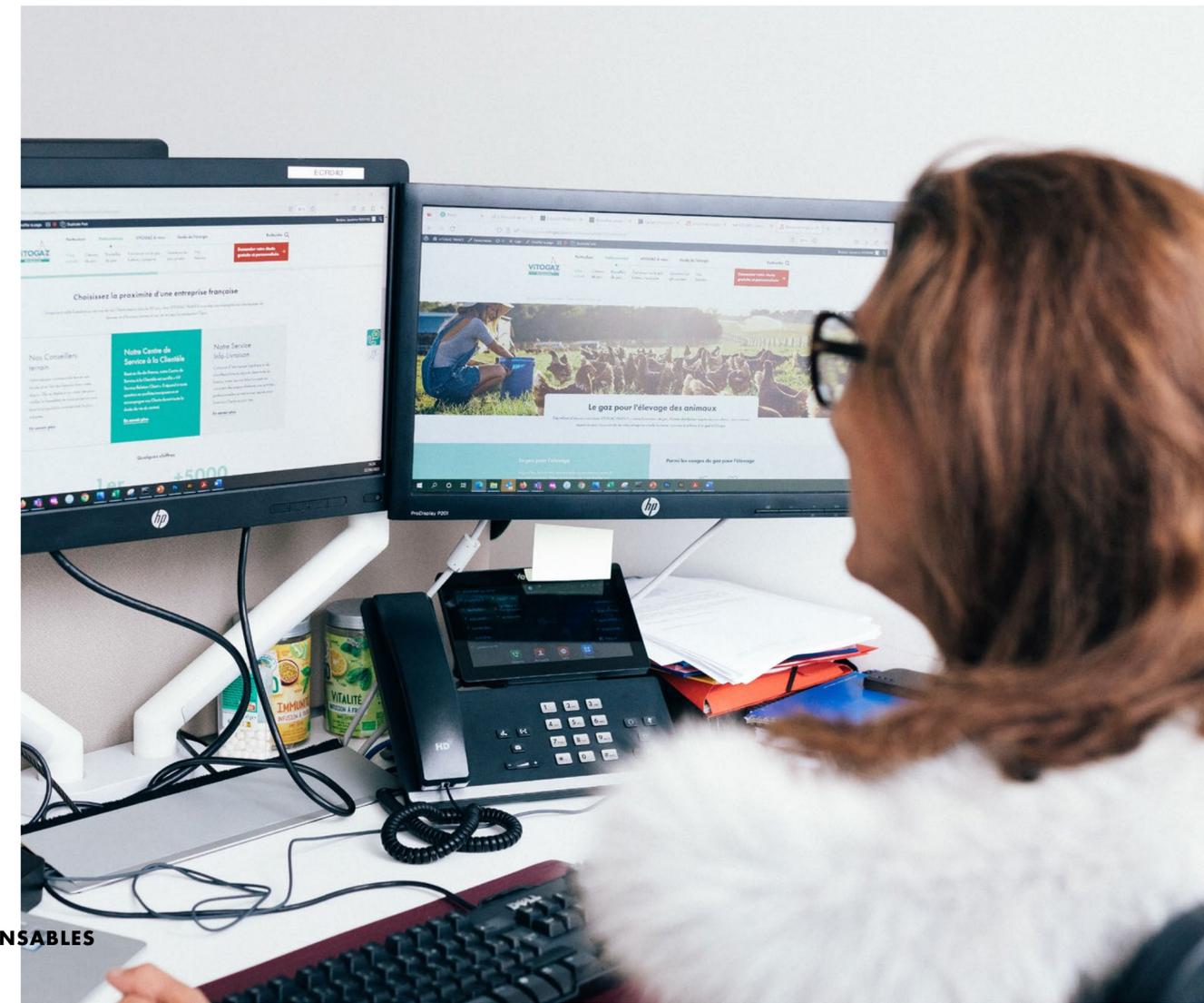
La politique d'achats responsables de Vitogaz France s'appuie sur 5 axes directeurs, en déclinaison de la stratégie RSE :

- **L'approvisionnement local** est un marqueur fort et ancien de Vitogaz France,
- **L'impact environnemental** des achats réalisés est aujourd'hui un critère de choix clairement établi qui guide les décisions de référencement des nouveaux comme des anciens prestataires et fournisseurs,
- La qualité des **relations avec les fournisseurs** est un principe de fonctionnement ancré au sein des équipes, avec pour objectif d'établir de véritables partenariats mutuellement bénéfiques dans la durée,
- Le respect des **valeurs éthiques** du groupe par les partenaires, enfin, est une exigence claire et contrôlée,
- La santé et la sécurité sont également des critères pris en compte dans le cadre du processus de sélection des solutions proposées par les fournisseurs.

Les actions associées à la politique achats responsables s'inscrivent dans une logique de réponse à l'ensemble des enjeux identifiés par l'analyse de matérialité de Vitogaz France, dont en particulier la garantie d'une chaîne de valeur locale, la gestion des impacts environnementaux, la gouvernance responsable et l'éthique dans les relations d'affaires.

La politique est également en lien avec la feuille de route RSE du groupe Rubis, qui établit des lignes directrices en la matière pour les différentes filiales.

Par ailleurs, le Code éthique du groupe fournit également un cadre et un dispositif de référence permettant de cadrer, à travers outils, règles et méthodes les pratiques relatives aux relations d'affaires.



# 1.2 LES OBJECTIFS

La structuration de la démarche d'achats responsables de Vitogaz France reste relativement récente. Elle s'est matérialisée par la mise en place d'une politique achats dont les effets sont mesurés notamment à travers une série d'objectifs par pilier.



## Approvisionnement local

A l'horizon 2025, 90% des prestations externes (hors achat matières premières) devront émaner d'entreprises proposant les services achetés depuis le territoire français.

Pour l'année 2023 cet objectif a été atteint à hauteur de **88,70%**.

## Impact environnemental

L'analyse de l'impact environnemental des achats réalisés est effectuée à travers le suivi du taux d'achats de consommables bénéficiant d'un label écologique reconnu (ECOLABEL européen) qui devra dépasser 50%, à l'horizon 2025.

Pour compléter l'approche et prendre en compte de manière opérationnelle la durabilité des achats (en agissant donc aussi bien sur l'approvisionnement que sur les comportements et en mettant donc à l'épreuve du terrain les produits achetés), la quantité de déchets issus de consommables doit suivre une baisse régulière.

Un reporting sera disponible en 2024 suite à l'emménagement dans les nouveaux locaux en novembre 2023. Un Comité de Développement est en place et une fois par an et aussi souvent

que nécessaire des réunions auront lieu pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble immobilier. Cette instance de la mise en œuvre de l'annexe environnementale du bail aura pour but d'analyser les objectifs fixés et proposer des axes d'amélioration. A ce titre, nous nous engageons à réduire la production de déchets et optimiser leur traitement en favorisant le tri par classe de déchets et le recyclage. Les indicateurs seront finalisés en 2024.

## Qualité des relations avec les fournisseurs

Vitogaz France est dans une logique de collaboration avec toutes les parties prenantes externes, considérées comme des partenaires de la chaîne de valeur. Le maintien de bonnes relations commerciales est donc un enjeu essentiel pour la société. Deux indicateurs de mesure ont été identifiés pour suivre cette dimension à partir de 2023 :

- **Le nombre de contentieux liés à un retard de paiement.** Vitogaz France a décidé de mettre en place en 2024 un indicateur plus fin de calcul du délai moyen de paiement afin

de tenir compte des situations et attentes des différentes catégories de fournisseurs.

- **Le nombre d'initiatives communes avec les fournisseurs et prestataires avec une dimension RSE.**

En 2023, une initiative RSE a été lancée avec notre fournisseur de consommables de bureau, BRUNEAU, constituant en la transformation de nos nos points de fidélité en dons pour des associations. Cette démarche favorise le développement d'une culture de durabilité en interne et contribue à la transition énergétique à travers deux actions spécifiques :

Soutien à la préservation de l'environnement : Le don finance des initiatives écologiques, comme la collecte d'objets pour éviter le gaspillage et la sensibilisation au zéro déchet, menées par la Fondation de France pour protéger les écosystèmes et promouvoir des pratiques durables.

Aide aux jeunes en difficulté : Le don aide les jeunes sans soutien familial à poursuivre leurs études et à accéder à une formation professionnelle, couvrant les frais de scolarisation, de logement et de mobilité, grâce au soutien de la Fondation de France.

## Respect des valeurs éthiques par les partenaires

Dans le cadre du pilotage de la politique RSE, des évaluations spécifiques des fournisseurs dits critiques (c'est-à-dire ceux dont le volume d'achats est supérieur à 50 000 Euros) sont réalisées. Elles permettent d'identifier le niveau de maturité de ces partenaires en la matière, dans le cadre de « l'impact lié ».

Ainsi, Vitogaz France a prévu d'obtenir 50% de fournisseurs notés 2 ou plus (sur une échelle de 3) à l'horizon 2030. (39% réalisés).

Par ailleurs, Vitogaz France entend favoriser le recours à l'économie sociale et solidaire : bien qu'aucun achat n'ait été effectué en raison du déménagement du Siège, des problèmes de place et d'un stock important, l'objectif est de réaliser 15% des achats de consommables auprès d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) d'ici 2025.

# 1.3 ORGANISATION ET RESPONSABILITÉ

Travailler de manière intègre et responsable représente un enjeu majeur pour le groupe Rubis qui a mis en place un cadre interne permettant d'éviter tout abus préjudiciable à ses filiales comme aux parties prenantes de leur écosystème. C'est la garantie d'un développement pérenne autour des 4 valeurs fondamentales qui font l'ADN de la société.



## Gouvernance

La cartographie des risques de corruption réalisée et mise à jour régulièrement par le groupe Rubis permet d'identifier les dangers potentiels dans l'établissement de relations d'affaires ; ceux-ci sont documentés et évalués précisément tous les deux ans et un guide à destination de l'ensemble des collaborateurs permet de les outiller sans affecter la qualité de la relation. Par ailleurs, Vitogaz France s'engage à travailler exclusivement avec des fournisseurs et prestataires partageant ses valeurs en matière d'éthique. Tous nos contrats d'achats exigent que les fournisseurs adhèrent aux principes du Code éthique et du Guide anticorruption de Rubis. De plus, ils doivent se conformer aux réglementations applicables dans

les domaines suivants : droit du travail, interdiction du travail forcé et du travail des enfants, santé et sécurité des salariés, protection de l'environnement, interdiction de la corruption, et respect des régimes de sanctions internationales.

Nos clauses contractuelles incluent une disposition permettant la rupture des relations commerciales en cas de non-respect par le fournisseur ou le prestataire de ces engagements.

**En 2023, 100 % de nos contrats ont intégré ces clauses éthiques.**

En 2023, aucun contrat n'a été résilié ou non renouvelé en raison d'incidents liés à l'éthique des affaires.

Le Code éthique du Groupe précise que les collaborateurs doivent communiquer et promouvoir les principes éthiques de Rubis auprès de leurs fournisseurs et prestataires.

Enfin, une charte des achats responsables est également soumise à la signature lors de la conclusion de chaque nouveau contrat ou renouvellement.

L'ensemble des mesures en lien avec la gestion des achats de produits et prestations externalisées est détaillée dans la procédure d'organisation enregistrée dans le système de management de la qualité de Vitogaz France sous la nomenclature PRO7, revue régulièrement en fonction de l'avancée de la mise en œuvre de la politique achats.

## Reporting groupe

L'ensemble des indicateurs pilotés par Vitogaz France sont consolidés et font l'objet d'un reporting annuel à destination du groupe Rubis. Cela permet de s'assurer du suivi des lignes directrices édictées dans le cadre de la politique RSE globale.

Ce processus de reporting est régulièrement audité par un tiers et en interne.

**1** **Respect des droits humains**

Rubis reconnaît le rôle que joue l'entreprise dans le respect des droits humains et prône le respect des individus comme principe d'action. Toute atteinte aux droits humains est contraire aux valeurs de Rubis.

**Nos engagements**

Rubis respecte les droits humains internationalement reconnus dans toutes ses activités, partout où le Groupe est présent. Nous sommes particulièrement attachés à respecter les **conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, à défendre la liberté d'association et de négociation collective, à lutter contre les discriminations, à combattre toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants et à **protéger la santé et la sécurité** sur le lieu de travail. Ceci s'applique à nos activités et à ceux qui travaillent pour nous, fournisseurs et sous-traitants.

En tant qu'adhérent au **Pacte mondial des Nations Unies**, Rubis s'engage à rendre compte annuellement de l'intégration des droits humains dans la stratégie et les opérations de l'entreprise.

**Nos attentes**

Rubis attend de l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires d'affaires qu'ils agissent dans le strict respect de la dignité humaine. Toute suspicion d'atteinte aux droits humains doit être immédiatement signalée en utilisant le dispositif **Rubis Integrity Line**. Toute alerte sera traitée dans le respect de la procédure de recueil et de traitement des plaintes détaillées.

**POUR + D'INFOS SUR LE SYSTÈME D'ALERTE ÉTHIQUE, voir en page 27**

**RUBIS — CODE éthique**

## Risques et opportunités en matière d'achats responsables

Une cartographie des risques RSE sur la chaîne de valeur a été réalisée par le Groupe pour identifier les catégories d'achats sur lesquelles un plan d'actions va être mis en œuvre. Ces travaux étaient toujours en cours fin 2023 et se poursuivent sur 2024.

**En pratique**

- En discutant avec un sous-traitant, je comprends que leurs employés sont forcés de faire de nombreuses heures supplémentaires. Je ne suis pas sûr qu'elles soient rémunérées. Que faire ?

Nous nous sommes engagés à travailler avec des partenaires qui respectent les droits de leurs employés. Si vous constatez une atteinte aux droits humains chez l'un de nos sous-traitants, parlez-en à votre manager ou à votre Rattaché Conformité.

— Selon la législation locale à laquelle est soumise l'entité dans laquelle je travaille, il est interdit de former des syndicats. Pourtant, Rubis veille au respect de la liberté d'association et de négociation collective.

Dans les pays où les syndicats sont interdits, les entreprises peuvent mettre en place d'autres systèmes pour favoriser le dialogue social : organiser des élections de représentants du personnel, créer un comité de discussion entre les représentants et la Direction, solliciter l'avis des collaborateurs sur les sujets qui les concernent, etc. Prenez contact avec votre responsable Ressources Humaines pour en discuter.

**United Nations Global Compact**

**FOCUS**

**Qu'est-ce que le Pacte mondial des Nations Unies ?**

Le Pacte mondial des Nations Unies est un ensemble de principes auxquels les entreprises peuvent s'engager. Ils couvrent les droits humains, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement.



# 2 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE, ACTIONS ET RÉSULTATS 2023

## 2.1 SÉLECTION ET ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

La procédure régissant les achats de prestations et services fournit un cadre très précis nécessitant un formalisme défini et des validations obligatoires.

En particulier, en fonction du montant des achats (dès 1000€ une validation de la « demande d'achat » est systématique) une mise en concurrence est obligatoire (cf tableau ci-contre), sauf cas particuliers précisément encadrés (fournisseurs obligés) pour lesquels une dispense doit cependant être validée.

Ce suivi précis permet de s'assurer de la cohérence des achats réalisés avec la politique.

Par ailleurs, pour les fournisseurs considérés comme « critiques » (selon les critères définis dans la procédure d'achat) une grille d'évaluation est à remplir pour chaque prestataire ; elle comporte des critères techniques liés à l'exécution de la prestation mais aussi des critères RSE, à hauteur de 15% de la note finale.

**Cette grille est utilisée aussi bien lors de la sélection d'un nouveau fournisseur / prestataire dit « critique » que lors des évaluations, réalisées annuellement.**

Types	Seuils			
	0€ - 1K€	1K€ - 50K€	50K€ - 200K€	≥ 200K€
<b>Biens</b>	Bon de commande uniquement avec CGA	Demande d'achat + 1 Devis + Bon de Commande avec CGA	Demande d'achat + 2 Devis + Bon de Commande avec CGA	Demande d'achat + 3 Devis + Bon de Commande avec CGA + Contrat avec CGA
<b>Services</b>	Bon de commande uniquement avec CGA	Demande d'achat + 1 Devis + Bon de Commande avec CGA	Demande d'achat + 2 Devis + Bon de Commande avec CGA + Contrat avec CGA	

**CGA: conditions générales d'achat**

En 2023 le Groupe Rubis a mis en place une plateforme « Mes Evaluations Ethiques » permettant d'encadrer et outiller cette évaluation et donc de sécuriser la pratique et faciliter le pilotage de la mise en œuvre des évaluations.

La plateforme guide pas à pas l'utilisateur acheteur et permet donc de procéder à une évaluation fiable. Elle garantit également la traçabilité complète des achats et intègre une dimension reporting.

Une évaluation éthique est-elle nécessaire ?

**INSTRUCTIONS :**  
Répondez aux cinq questions ci-dessous pour vérifier si une évaluation éthique est nécessaire pour votre projet

Nom officiel de la personne morale ou de la personne physique \*

Nature du tiers \*  ?

Montant de l'opération \*  Inférieur 50 000 EUR  Supérieur 50 000 EUR ?

Pays d'enregistrement du tiers \*  ?

Projet ou référence interne du tiers

# 2.2 ACHATS RESPONSABLES: CATÉGORISATION ET ACTIONS MENÉES

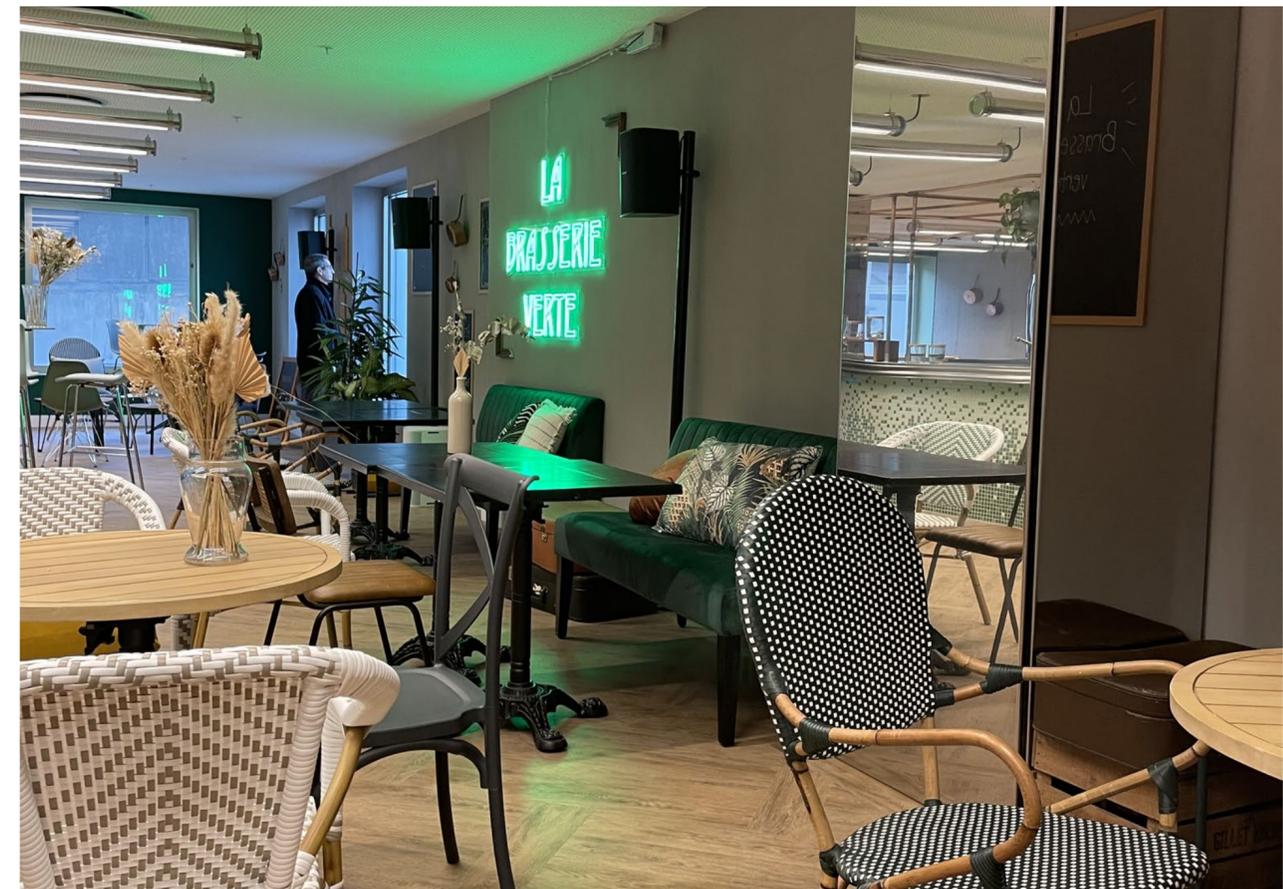
**Vitogaz France peut agir également en privilégiant l'achat de produits et services à faible impact négatif ou même à impact positif en termes de RSE.**

Pour atteindre les objectifs fixés (cf. 2.2) trois différentes catégories d'achats responsables ont pour l'instant été identifiées (on notera qu'une réflexion est actuellement en cours au niveau groupe pour recenser les prestations éligibles à cette dénomination de manière plus précise) :

- **Consommables de bureau et produits d'entretien utilisés.** En 2023 la mise en œuvre de la politique achats responsables concernant les consommables de bureau et les produits d'entretien s'est traduite par l'utilisation systématique de la liste de référence des labels environnementaux recommandés par l'ADEME sur l'ensemble des sites de production ainsi qu'au siège
- **Fourniture d'électricité.** En 2023 une révision des contrats de fourniture d'électricité auprès de l'ensemble des sites de VITOGAZ France et de ses filiales a permis d'assurer un approvisionnement à 100% en énergie dite « verte ». L'opérateur Greenpilot met à notre disposition des garanties d'origine de l'électricité dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Équipements et aménagements de bureau.** Dans le cadre du déménagement du siège opéré en 2023 les achats de mobilier ont intégré une dimension environnementale et répondent au cahier des charges de l'ADEME :

- Mobilier acheté auprès d'entreprises européennes bénéficiant de certifications environnementales et engagées dans une démarche de développement durable de manière forte (Nowystyl et Kinnarps) à travers l'utilisation de matériaux nobles, la mise en place d'une logique d'économie circulaire en utilisant des éléments recyclés et facilement réparables
- Peintures Little Greene et Ressources, reconnues pour leur non-toxicité
- Papier peint (marque française, Isidore Leroy)
- Vitrophanies Nobilis ayant également pour thématique l'environnement, avec un contexte végétal.

On notera enfin que lors du changement de bureaux un maximum d'éléments ont été récupérés pour une utilisation sur d'autres sites (notamment pour équiper les salles de réunion des sites industriels), une partie étant également proposée aux employés.



## 2.3 PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Vitogaz France s'appuie sur un cadre pré-existant déjà très solide en ce qui concerne la prévention de la corruption :

- guide anti-corrupcion très complet et régulièrement mis à jour, code éthique).
- plateforme d'évaluation éthique des prestataires et fournisseurs.

Pour autant, afin d'assurer un contrôle homogène parmi toutes les filiales du groupe Rubis deux décisions ont été prises en 2023 :

- élaboration et déploiement de différents modules e-learning obligatoires permettant de décliner plus globalement la feuille de route « compliance » et notamment la politique anti-corrupcion très largement sur tous types de publics avec des contenus adaptés.
- création d'un poste de responsable compliance au sein de Rubis Energie, afin de garantir le bon déploiement de la politique sur l'ensemble des filiales et d'assurer le partage des bonnes pratiques, dans le cadre d'un pilotage renforcé de la politique *compliance*.

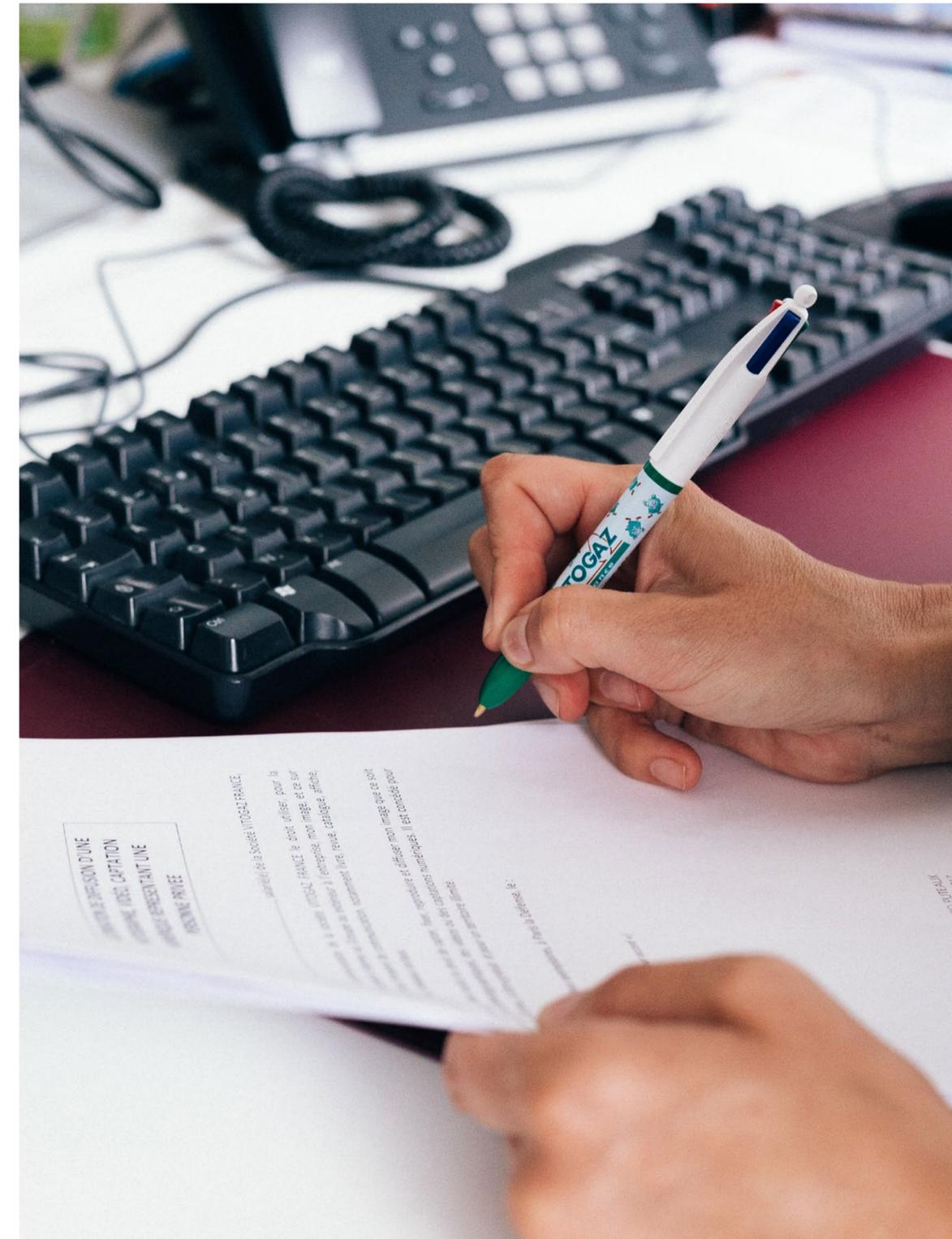
## 2.4 DIALOGUE AVEC LES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

### Vitogaz France a la responsabilité d'embarquer son écosystème dans sa démarche de progrès.

Au-delà de la signature de la charte des achats responsables et de l'inclusion de clauses éthiques dans les contrats, le dialogue concernant les problématiques RSE, initié depuis trois ans, a été renforcé cette année, avec un accent mis sur le partage des pratiques respectives, en particulier avec les catégories d'acteurs suivants :

- Metteurs en place, auprès de qui la démarche RSE de Vitogaz France a été systématiquement présentée dans le cadre des visites annuelles de suivi ; cela a également permis de mettre en évidence certaines bonnes pratiques et préparé le terrain pour la mise en place future d'une mécanique d'audit des démarches RSE de ces partenaires.

- Transporteurs, parties prenantes d'une réflexion globale pour diminuer l'impact carbone pour le scope 3 en particulier ; des discussions concernant l'utilisation de carburants alternatifs ont été engagées.
- Prestataires de service de relation client (en particulier le fournisseur du logiciel CRM Easiware et le prestataire de relation client externalisée assurant le premier niveau de traitement du service client, Konecta), pour une présentation des actions menées par Vitogaz France ; des réflexions communes ont été engagées lors des comités de pilotage.



## 2.5 COMMUNICATION *(INTERNE ET EXTERNE)*

**Pour embarquer les parties prenantes internes et externes de son écosystème, Vitogaz France a entamé une réflexion autour de sa communication RSE.**

Dans un premier temps, la communication a été dirigée vers les équipes, à la fois dans le cadre de la communication globale RSE (affichage, mise en avant du guide anti-corruption, utilisation de l'écran de la cafétéria, mise en avant sur le site intranet Rubis Energie , intervention en réunion commerciale auprès des équipes terrain ) et de celle assurée par la référente Compliance groupe.

Dans un second temps, et le présent document en est un des premières manifestations, l'édition de rapports thématiques permettra de communiquer plus précisément sur les actions menées aussi bien en interne qu'en externe. Un plan de communication destiné à promouvoir et valoriser les engagements et actions de l'entreprise en matière d'achats responsables auprès de ses parties prenantes, tout en renforçant sa réputation et sa crédibilité sera associé à cet objectif.

## 2.6 FORMATION

Toutes les personnes en situation d'engager des achats sur la période ont été formées aux achats responsables par un organisme externe. La systématisation de la formation de personnes nouvellement habilitées à engager des achats a été actée, les modalités de mise en œuvre seront définies de manière complète en 2024.



# 3

# SYNTHÈSE ET ANALYSE DES OPPORTUNITÉS

D'abord dans une simple logique de conformité avec les lignes directrices du Groupe, la politique achats responsables s'est structurée au sein de Vitogaz France, pour un véritable pilotage de la démarche.

La mise en place d'indicateurs spécifiques et leur suivi dans le temps permettent d'évaluer l'efficacité des actions menées. C'est un élément clé pour passer à l'étape supérieure, qui consistera avant tout à la mise en œuvre d'initiatives communes autour de la RSE avec les partenaires de la chaîne de valeur.

Cette nouvelle perspective permettra de renforcer le positionnement de partenaire que souhaite adopter Vitogaz France auprès de ses parties prenantes externes.

Cela facilitera aussi la mise en œuvre de processus d'audits élargis avec les prestataires clé, comme par exemple les metteurs en place et les transporteurs : en prenant en compte les contraintes et les attentes de ces partenaires tout en évaluant leurs pratiques, des actions bénéfiques à l'ensemble de l'écosystème impliqué seront mises en œuvre.

Enfin, le groupe Rubis a mené une réflexion durant l'année écoulée permettant d'affiner la catégorisation des achats dits responsables. Cela permettra d'établir un suivi plus complet dès l'année 2024 d'établir de nouveaux objectifs sur un nouveau plan stratégique au-delà de 2025.

L'opportunité de mettre en place une gouvernance spécifique (nomination d'un référent, instances de pilotage) relative aux achats responsables pourra être examinée à cette occasion.



# 4 REPORTING

## Méthodologie

Ce rapport a été établi en prenant comme références la norme ISO 20400 (version 2017), le label achats responsables qui en découle et la norme GRI G4 (version 2021).

Indicateurs de pilotage	2022	2023	Cible / Echéance
Taux d'achat effectué en France	89,50%	88,70%	90% en 2025
% des fournisseurs sous contrat ayant signé la Charte des achats responsables	30%	38%	50% en 2025
% des achats de consommables bénéficiant d'un ecolabel européen	N/A	N/A	50% en 2025
% des achats de consommables auprès d'ESAT	N/A	N/A	15% en 2025
Fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE dont le score est au minimum 2/3	N/A	39%	50% en 2030
Nombre de contentieux liés à un retard de paiement	N/A	0	0 de manière pérenne*
% des acheteurs formés aux achats responsables	100%	100%	100% de manière pérenne

